

1980  
Quartier Villetta - débat IVG

Je voudrais en tant que parlementaire communiste témoigner du débat qui en décembre dernier à l'Assemblée Nationale a précédé le vote, de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse par 270 voix contre 195.

Il faut rappeler que l'adoption définitive de cette loi (votée pour 5 ans en 1973) n'était ni acquise ni évidente. En effet le gouvernement qui était contraint d'en proposer la reconduction, a laissé longtemps se développer les manoeuvres de sa majorité, prenant ainsi délibérément le risque d'un retour en arrière.

76 UDF et 154 RPR ont voté contre et le débat a montré que les idées les plus rétrogrades et méprisantes pour les femmes étaient largement partagées dans cette majorité.

En fait, le gouvernement était décidé à ne rien lâcher pour améliorer la loi, en accord en cela avec sa politique d'austérité et de restriction en matière de santé. Ce n'est que devant la pression de l'opinion publique, et des femmes en particulier, la pression que les députés communistes ont su traduire avec opiniâtreté et détermination que l'adoption définitive a été acquise. De même qu'il a été possible d'en obtenir l'amélioration par l'obligation qui est faite aux Centres Hospitaliers publics d'avoir un service d'I.V.G. ce qui est une mesure nouvelle.

Cette revendication comme celle de la prise en charge de l'I.V.G. par la Sécurité Sociale ont été les deux revendications essentielles que les députés communistes ont défendu en permanence.

Il faut dire que l'attitude des députés socialistes n'a pas été aussi ferme et revendicative. Au dire des femmes socialistes elles-mêmes, "les femmes ont de sérieuses raisons d'en être mécontentes". Ceux-ci ont en effet voté tant à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat contre l'amendement communiste supprimant l'article 317 du code c'est-à-dire pour le maintien des dispositions répressives à l'encontre des femmes... alors que la veille ils manifestaient dans la rue pour l'avortement libre et gratuit dans des centres d'orthogénie mal définis. Ils ont eu la même attitude ambiguë et irresponsable concernant les délais, en préconisant l'allongement sans précision aucune, alors qu'il s'agit là d'une question capitale. Ils se sont tour à tour prononcés pour aucune limite, puis 14 semaines, puis 20 semaines, puis 12 semaines.

Par ailleurs, les sénateurs socialistes par leur abstention ont provoqué au Sénat le rejet pur et simple de la loi ce qui aurait pu être grave de conséquence si nous n'avions à l'Assemblée Nationale bataillé pour que ce vote socialiste du Sénat soit sans portée.

Notre groupe parlementaire a donc bien, par ses interventions responsables, mis en échec les manoeuvres visant à remettre en cause cet acquis ; acquis qu'il faut considérer à sa juste valeur, c'est-à-dire comme un point d'appui appréciable

permettant d'avancer vers plus de liberté et de justice pour les femmes, pour le couple et la famille.

Il s'agit aujourd'hui de consolider, d'obtenir les moyens nécessaires à l'application complète de la loi, à la création de structures d'accueil indispensables au remboursement de l'I.V.G. par la sécurité sociale, au développement de l'éducation sexuelle, de l'information et de la diffusion de la contraception.

Là comme ailleurs ce n'est que par l'action qu'il sera possible d'avancer.

Les propositions des communistes, les interventions de leurs élus dans ce débat ont fait l'objet d'un livre préfacé par Georges MARCHAIS sous le titre :

"NAISSANCE, CONTRACEPTION, AVORTEMENT : les moyens de décider", je pense qu'il s'agit là d'un élément important pour la poursuite de cette lutte pour les droits des femmes.